



REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE
Union – Discipline – Travail



LE PRESIDENT

TERMES DE RÉFÉRENCE DU COMITÉ DE SUIVI STRATÉGIQUE DU CCM-CI

Abidjan, 2019

1 CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Le Fonds mondial (FM) de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme appuie la République de Côte d'Ivoire depuis 2003.

L'Instance Nationale de Coordination (CCM-CI) mise en place dès le début du partenariat avec le FM a mobilisé d'importants montants de financement pour répondre aux besoins nationaux non couverts par les ressources nationales et d'autres partenaires multilatéraux et bilatéraux en matière de lutte contre le Sida, la Tuberculose et le Paludisme.

La gestion de ces financements pour la mise en œuvre des différents programmes a été confiée à des Bénéficiaires Principaux. Ces derniers sont identifiés à la suite d'un processus de sélection rigoureux et transparent organisé par le CCM-CI.

Dans le cadre de ses prérogatives et en conformité avec la politique du Fonds mondial, le CCM-CI doit i) s'assurer, de la bonne gestion des fonds mis à la disposition du pays, ii) faire le suivi de la mise en œuvre des programmes et iii) prendre toutes les décisions relatives à la gouvernance des projets financés par le FM.

Le CCM-CI s'est régulièrement acquitté de toutes les fonctions telles que recommandé par le FM en l'occurrence le suivi stratégique des subventions en cours de mise en œuvre.

Pour être complètement en phase avec la politique du FM et en application du Plan d'amélioration de l'exercice EPA conduit en Août 2016, et vu les décisions de l'AG du 16 février 2017 portant réorganisation des comités thématiques et création d'un seul Comité de Suivi Stratégique (CSS), il a été créé par « Décision N°002/2017 » au sein du CCM-CI un comité pour le suivi stratégique transversal des subventions du FM en CI dénommé « Comité de Suivi stratégique ».

Cette disposition permet de maximiser l'efficacité du suivi stratégique, en renforçant le suivi transversal des différentes subventions.

Le CSS remonte au Bureau Exécutif et à l'Assemblée générale des informations stratégiques pour prise de décision grâce à des outils de suivi stratégique adoptés par le CCM-CI.

Il s'agit notamment des Tableaux de bord, des PU/DR, des Outils de collecte des données de visite de terrain et de suivi de la mise en œuvre des recommandations, des canevas de rapports standardisés.

Les présents termes de référence sont adoptés par le CCM-CI pour guider le fonctionnement de son CSS.

2 PRINCIPES

Les principes directeurs de ce comité sont les suivants :

- a. La participation aux travaux de ce Comité de Suivi Stratégique se fera sur un mode volontaire pour les membres du CCM-CI ou toute autre personne ressource ou expert coopté ayant les compétences requises ;
- b. Les différentes composantes programmatiques financées par le FM doivent être représentées ;
- c. L'Institution qui met à disposition un membre au CSS devra le notifier par écrit et lui accorder le temps nécessaire pour participer aux activités du CSS ;
- d. Le CSS se réfère au Bureau Exécutif à qui il rend directement compte puis à l'Assemblée générale pour les prises de décisions.
- e. Les partenaires techniques et financiers sont invités à participer aux réunions au prorata de 5 places et sur la base de la compétence recherchée en tant que personnes ressources.

3 PROFILS DES MEMBRES DU COMITÉ DE SUIVI STRATÉGIQUE

Les membres du Comité de Suivi Stratégique peuvent être, ou non, des membres du CCM-Côte d'Ivoire. La principale mission du CCM-Côte d'Ivoire étant le suivi stratégique, Le

Coordonnateur et le Coordonnateur Adjoint doivent être membres du CCM en dehors des membres du Bureau Exécutif.

L'ensemble des profils des membres du Comité de Suivi Stratégique devraient avoir une expérience et des capacités techniques qui couvrent les domaines suivants :

- 1- Mise en œuvre des Programmes de Santé Publique,
- 2- Connaissance des maladies ;
- 3- Finances et Comptabilité,
- 4- Chaîne d'approvisionnement, Achats, Gestion des Approvisionnements et des Stocks
- 5- Renforcement des Systèmes de Santé
- 6- Suivi-Evaluation,
- 7- Les personnes vivant et/ou affectées par l'une des trois maladies ; les populations clés, ayant une expertise dans les domaines ci-dessus, devront être encouragées à participer à ce comité.

Chaque domaine d'expertise sera représenté par 2 à 3 membres afin de disposer de suffisamment de personnes au moment du déploiement sur terrain pour les visites de réalisation ou de suivi stratégique des PR et SR.

A titre indicatif les backgrounds et les rôles des membres correspondant aux profils ci-haut sont les suivants pour :

1. La Mise en œuvre des Programmes de Santé Publique

Pourrait être un Médecin, Pharmacien, Technicien de santé avec une expérience de 3 ans au moins dans une institution publique ou communautaire de la société civile exécutant un programme de lutte contre le paludisme, le sida ou la tuberculose. Les membres de ce profil sont les mieux à même de comprendre les interventions de lutte contre les trois maladies.

2. La connaissance des maladies.

Pourrait être également un Médecin, Pharmacien, Technicien de Santé avec des connaissances médicales et / ou épidémiologiques sur au moins une des trois maladies avec une expérience d'au moins 2 ans dans la prise en charge, la prévention ou les soins aux personnes vivant avec la maladie. Ils sont les mieux outillés pour le suivi

stratégique auprès des structures de soins (sur tout ce qui concernerait les pratiques, les actes, les prestataires et les patients).

3. Les Finances et la Comptabilité

Le CSS cherchera à aligner des compétences en gestion financière et comptable avec un niveau minimal de Bac Professionnel et une expérience dans ces domaines d'au moins 2 à 3 ans dans une institution publique, privée ou de la société civile. Les membres de ce profil seront utiles pour l'analyse des données financières et comptables fournies par les PR et les SR mais également pour appuyer la mobilisation des ressources en faveur du CCM. Ce sont des membres qui peuvent être cooptés des administrations publiques (Ministère des Finances, du Budget, Ministère de la santé,...), des entreprises privées ou à partir des Partenaires Techniques et Financiers.

4. La Chaîne d'approvisionnement, les Achats, la Gestion des Approvisionnements et des Stocks

Un Pharmacien, Logisticien, Spécialiste de passation de marchés sont des profils techniques qui peuvent couvrir ce domaine. Ils sont les mieux outillés pour traiter les informations relatives à ce domaine qui seront fournies par les PR, les SR ou d'autres intervenants. S'ils ne sont pas disponibles au CCM, ils pourraient être cooptés à partir de la N-PSP, du Ministère de la santé, des Entreprises Privées, des PTF. Leurs compétences sont très bien indiquées pour appréhender les questions relatives à ce domaine qui concernerait les PR ou les SR des différentes subventions.

5. Le Renforcement des Systèmes de Santé

Les compétences dans ce domaine sont utiles à la compréhension de l'environnement dans lequel les subventions sont mises en œuvre. En effet, les liens avec les structures de l'organisation du secteur de la santé mais aussi les normes, standards politiques de santé doivent être en permanence pris en considération au cours de la mise en œuvre des subventions. Les membres ayant des connaissances programmatiques de l'une au moins des trois maladies ainsi qu'une expérience d'au moins 2 à 3 ans au niveau du Ministère de la Santé, d'une Région ou d'un District sanitaire seraient bien indiqués à

couvrir ce domaine. Ils peuvent être cooptés à partir du Ministère de la Santé ou des PTF comme l’OMS, et d’autres.

6. Le Suivi-Evaluation,

Les membres ayant une expertise en Suivi-Evaluation sont nécessaires pour l’analyse des indicateurs et de la réalisation de leurs cibles par les PR et les SR. Concernant leur cursus, tout membre pouvant justifier d’une formation avec certificat (d’au moins 2 mois) dans la planification et le Suivi-Evaluation des Programmes de Santé et ayant une expérience d’au moins 2 ans dans les Programmes de Santé et préférentiellement les trois maladies est fortement encouragé à participer. Ces membres aideront à l’analyse des tableaux de bord et des PU/DR notamment. Ils peuvent être cooptés à partir du Ministère de la Santé, des organisations de la société civile et des PTF.

7. La présence et la participation de personnes vivant avec ou affectées par la maladie apporte une vigilance au comité de suivi stratégique du fait qu’elles sont directement concernées dans leur vie. Elles font généralement partie de réseaux organisés jusqu’aux niveaux les plus périphériques et sont capables de suivre presque en temps réel ce qui se passe sur terrain pendant la mise en œuvre (surtout pour lancer des alertes en cas de ruptures de stocks). La Société civile veillera à se faire représenter dans ce Comité par des personnes vivant avec ou affectées par la maladie ayant des compétences techniques dans les domaines indiqués aux points 1 à 6. Une expérience d’au moins 2 ans dans les programmes communautaires touchant au paludisme, au VIH et/ou la tuberculose sera demandée aux membres de cette catégorie.

4 ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

4.1 ORGANISATION

Le CSS est composé de 20 personnes regroupées dans les organes suivants :

- La Coordination (un Coordonnateur et un Coordonnateur-adjoint),
- Les Membres

- Le CSS dispose d'un Secrétariat Technique qui est assuré par le Secrétaire Permanent (ou encore par un Chargé de Programme suivi évaluation recruté pour jouer ce rôle).

Le Comité de Suivi Stratégique est constitué en veillant à la juste représentativité du genre (si possible 50% de femmes, 50% d'hommes), des secteurs constitutifs du CCM-CI, des composantes financées par le FM ainsi que des profils techniques recommandés par ce dernier.

a. Coordination

Au cours du processus de mise en place du CSS, les membres approuvés par le Bureau Exécutif élisent parmi eux un Coordonnateur et un Coordonnateur-Adjoint issus de secteurs différents en se basant sur leurs compétences techniques nécessaires au suivi stratégique de la mise en œuvre des subventions. Les candidats Coordonnateur et Coordonnateur-Adjoint seront membres du CCM-CI et non membre du Bureau Exécutif. Ils ne devront pas faire partie d'une organisation/structure mettant en œuvre directement une subvention (au titre de PR ou SR).

Le Bureau Exécutif mettra en place une commission indépendante qui conduira les élections du coordonnateur et du coordonnateur adjoint du CSS et lui rendra compte. Ainsi, le BE avant la présentation à l'AG peut invalider les résultats ou demander la reprise du processus en cas d'irrégularités constatés ou pour des raisons diverses (insuffisance de compétence technique du coordonnateur ou Coordo Adjoint par exemple) qu'il devra documenter.

La composition finale du CSS devra être présentée pour approbation l'AG du CCM-CI.

En cas de vacances de poste du coordonnateur ou de son adjoint, l'Assemblée Générale délibèrera sur proposition du BE afin d'assurer de la continuité des activités dudit comité. En dernier ressort l'AG est l'organe qui décidera de tout aménagement nécessaire à opérer au sein du CSS.

b. Membres

- Les membres du CCM-Côte d'Ivoire ou les représentants des structures nationales (secteurs public, société civile, privé, etc..) voulant faire partir du CSS devra transmettre au président du CCM-Côte d'Ivoire un dossier de candidature (CV, lettre de motivation, etc..) ; après analyse desdits dossiers par le Bureau Exécutif, les profils correspondant aux profils recherchés (Cf section II) seront retenus.

- Les Partenaires techniques (Coopérations multi et bilatérales) déjà membres du CCM pourront se porter volontaires tout en indiquant l'expertise qu'ils apporteront au CSS (pour les besoins du renseignement du critère d'éligibilité 3 relatif au suivi stratégique en ce qui concerne les profils techniques).
- D'autres personnes ressources peuvent être cooptées si les profils techniques tels que développés dans la section II ne sont pas disponibles au niveau du CCM-CI.
- Le Président du CCM pourra solliciter auprès des Partenaires la mise à disposition d'une expertise ciblée pour compléter les profils techniques recommandés par le FM dans la composition d'un CSS.

4.2 FONCTIONNEMENT

Ce comité assure le suivi stratégique de toutes les subventions du FM et servira aussi de plateforme de coordination de suivi stratégique des subventions entre le CCM-CI, le MSHP et toutes les parties prenantes pour s'assurer du même niveau d'information, d'analyse, d'interprétation et de résolution des difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des subventions

a. Mission

- Veiller au suivi stratégique de toutes les subventions du Fonds mondial ;
- Assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre financière et programmatique des subventions mises à la disposition du pays par le FM, et
- Rendre compte au Bureau Exécutif, ensuite à l'AG, et au Fonds mondial.

b. Mandat

- Analyser le niveau de réalisation des cibles des indicateurs des Tableaux de bord à l'aide des Rapports de Progrès et Demande de Déboursement (Progress Update and Déboursement Request : PUDR), des cadres de performance des accords de subvention (Grants Agreement), et des Rapports de Performance des Subventions (Grants Performance Reports) pour proposer des décisions à prendre au Bureau Exécutif et à l'AG ;

- Identifier les goulots d'étranglement qui handicapent la mise en œuvre des subventions et formuler des recommandations à communiquer au Bureau Exécutif à faire adopter par l'AG du CCM ;
- Faire des visites de terrain et le suivi stratégique des PR ;
- Analyser les rapports des visites de terrain et de suivi stratégique en les confrontant aux PU/DR notamment produits par les PR ;
- Veiller à l'exécution dans les délais des différentes recommandations ;
- Veiller à l'utilisation efficiente et à temps des fonds alloués par le Fonds mondial ;
- Assurer le suivi de la gestion des médicaments et des intrants médicaux ;
- Produire et transmettre au BE un rapport d'activités trimestriel.

c. Durée du Mandat

- La durée du mandat est de 3 ans renouvelable une fois pour le coordonnateur et le coordonnateur adjoint.
- Au bout de trois ans d'exercice aligné sur le mandat de l'AG, le processus de renouvellement des membres du CSS doit être initié par le Bureau Exécutif.
- La mise en place et/ou le renouvellement de mandat du CSS est sanctionné(e) par une Décision du Président du CCM après l'approbation de la composition par les membres par l'Assemblée Générale
- Un ancien membre du CSS ou un ancien membre du CCM pourra toujours manifester son intérêt ou être coopté en fonction de son expertise.

d. Attributions

Le Comité de Suivi Stratégique est doté de l'autorité nécessaire pour mettre en œuvre ses missions avec l'appui de son secrétariat technique assuré par le secrétariat permanent du CCM-Côte d'Ivoire compétent (conformément aux procédures en vigueur au CCM-Côte d'Ivoire) pour :

- Convoquer les représentants des Bénéficiaires Principaux (PR), les Sous Bénéficiaires (SR) ainsi que les institutions et toutes les personnes impliquées dans la mise en œuvre des activités appuyées par le FM ;

- Capter sur avis favorable de l'AG/ ou du Bureau Exécutif des experts techniques ou personnes ressources dotés des capacités, de compétences et d'expériences nécessaires à la réalisation de leurs missions ;
- Etablir les liens avec les experts et les agences partenaires afin de garantir leur appui.
- Elaborer un plan annuel de suivi stratégique à faire valider par le Bureau Exécutif du CCM et l'AG ;
- Veiller et/ou contribuer au remplissage des Tableaux de bord par les PR et leur transmission dans les délais convenus ;
- Renseigner le Bureau Exécutif du CCM de toute situation urgente découverte au cours des activités du CSS;
- Faire le suivi de la mise en œuvre des recommandations et des décisions adoptées par le CCM mais également celles du Fonds mondial, des Auditeurs indépendants, de l'EPA, etc... ;
- Veiller à l'organisation des visites des réalisations des structures ou des organisations impliquées dans la mise en œuvre des subventions en qualité de SR
- Etablir un calendrier de visites de terrain et faire valider la composition des équipes de mission par le Bureau Exécutif
- Adresser au Bureau Exécutif du CCM les rapports de visites effectuées ;
- Préparer un rapport trimestriel de Suivi Stratégique que le Président du CCM-CI partagera avec le FM et les autres parties prenantes en Côte d'Ivoire ;
- Présenter un rapport annuel de la mise en œuvre des recommandations du CCM au cours de la réunion d'évaluation annuelle ;
- Evaluer le CSS de façon annuelle sur la base d'outils produits par le BE
- Appuyer les PRs dans leurs exercices de réallocation (ajustement voire reprogrammation)
- Appuyer le CCM-CI dans l'identification et la gestion des risques opérationnels liés à la mise en œuvre des subventions.

NB : Le rôle du CSS se limite à l'exécution du suivi stratégique, des responsabilités et tâches relatives au suivi qui leur sont attribuées par l'AG du CCM-Côte d'Ivoire et le BE. Il formule et transmet son analyse, ses rapports, et recommandations au BE qui le soumet à l'avis de l'AG du CCM Côte d'Ivoire.

le BE pourrait être saisi pour toute autre question jugée pertinente et décider en dernier recours de la convocation d'une session extraordinaire de l'AG.

4.3 LIENS AVEC LE SECRÉTARIAT PERMANENT DU CCM-CI

Comme pour les autres organes du CCM-CI, le CSS bénéficie d'un appui administratif, logistique voire technique du Secrétariat Permanent à travers tout son personnel. Le CSS et le Secrétariat Permanent n'ont pas de lien hiérarchique l'un par rapport à l'autre.

Le Secrétaire Permanent et les Chargés de Programmes constituent des personnes ressources centrales pour collecter, organiser et présenter aux membres du CSS toutes les données et toutes les informations nécessaires au suivi stratégique des différentes subventions.

Le CSS présentera ses travaux au Bureau Exécutif et à l'AG à la fin de chaque trimestre.

4.4 PÉRIODICITÉ DES RÉUNIONS ET ACTIVITÉS DU CSS

Le Comité de Suivi Stratégique se réunit une fois tous les 3 mois. Il analyse les rapports des visites de terrain et de suivi stratégique des PR. Il analyse des Tableaux de bord des PR, les rapports de suivi de gestion des stocks produits par des organisations de la société civile. Il analyse enfin l'état de la mise en œuvre des recommandations des lettres de gestion ou d'autres sources ainsi que les PU/DR, mais aussi les données ou informations venant des autres bailleurs.

Le CSS assure le suivi spécifique et transversal de toutes les subventions en cours de mise en œuvre.

Au besoin, le CSS organisera des sessions extraordinaires si une situation urgente les justifie.

Le chronogramme des réunions, des visites de terrain et de suivi stratégique est précisé dans le Plan de travail annuel du Comité de suivi stratégique intégré au plan de travail du CCM.

Ampliations :

Comité de Suivi Stratégique	: 1
Administration du CCM-CI	: 1
Chrono	: 1